RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3F CONSEIL

Société par actions simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège Social :

CS5003 - CX 93108, 95 AVENUE DU PRESIDENT WILSON, 93100 MONTREUIL

887 756 872 R.C.S. Bobigny

Procès-verbal de la Liquidation
31/12/2024

Au siège de la société :

La société dénommée **: 3F COSEIL**

Au capital de **1000 euros**, dont le siège est au :

[redacted]

Réuni les actionnaires, en assemblée générale extraordinaire.

Les documents suivants ont été adressés à l'actionnaire, à savoir :

- Le rapport de la présidence.
- Le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par ***Madame SARRA LAGHOUEN EP BEN HARIZ*****,**

Sont présentent :

Monsieur *BEN JEMAA FOUAD*	**100 actions**
Total	**100 actions**

Total des actions présents ou représentées : 100 actions composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

L'actionnaire peut en conséquence valablement exprimer son vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée à l'actionnaire.

Ordre du jour :

Liquidation de la société

Sont à la disposition des actionnaires, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les documents sus-énoncés adressés aux actionnaires, la feuille de présence.

Le gérant donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le **31/12/2024** avec un résultat déficitaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au liquidateur pour sa gestion et le décharge de son mandat à compter du **31/12/2024** date à laquelle est constatée la clôture de la liquidation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur ***SARRA LAGHOUEN EP BEN HARIZ*** le liquidateur de la société présente toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui est au-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président et l'actionnaire.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur ***Madame SARRA LAGHOUEN EP BEN HARIZ*** le liquidateur de la société présente toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce.

Le siège de la liquidation a été fixé au :

CS5003 - CX 93108, 95 AVENUE DU PRESIDENT WILSON, 93100 MONTREUIL

<u>Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité</u>.

De tout ce qui est au-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président et les actionnaires.

Fait à [redacted] Le 31/12/2024

Monsieur *BEN JEMAA FOUAD*

[redacted]

Madame SARRA LAGHOUEN EP BEN HARIZ

[redacted]